

Assemblée générale du 13 avril 2024

Rapport moral de l'année 2023

Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s,

Depuis plusieurs années, je débute mon rapport moral en évoquant les considérables retards de remboursement, par la Région, des fonds européens Feder et Feader. Le Conservatoire a impérativement besoin de ces fonds pour financer ses actions mais il est tenu d'avancer les sommes qu'il engage, ces avances ayant souvent dépassé le million d'euros... Eh bien ce rapport moral ne dérogera pas à la règle... Jamais, dans l'histoire du Conservatoire, notre trésorerie n'aura été aussi exsangue en début d'année 2023. Sans la solidarité de quatre conservatoires et de notre fédération, nous aurions tout simplement fait face à une cessation de paiement ! Ce n'est pourtant pas faute d'être intervenus maintes et maintes fois auprès des services de la Région et du président. Il aura fallu un ultime mail d'alarme pour susciter une réaction à la hauteur des enjeux et enclencher le versement d'un prêt de 700 000 euros qui nous a sorti la tête hors de l'eau... Dans le même temps, et conformément à l'engagement pris par le président de Région, nous avons bénéficié d'une accélération, sans précédent, du remboursement des fonds européens. Autant dire que notre trésorerie s'est globalement bien portée en 2023, nous permettant de rembourser nos prêts et encours bancaires, réduisant ainsi de façon significative les frais financiers qui leur étaient liés. La mise en place d'une liaison entre le service financier de la Région et le Conservatoire devrait permettre d'anticiper toute nouvelle dégradation de la trésorerie et y apporter une réponse en temps et en heure. Ceci dit, et par mesure de précaution, nous avons ouvert un quatrième compte auprès de la Banque des territoires pour nous assurer des avances de trésorerie supplémentaires si le besoin s'en faisait sentir.

Une embellie, donc, qui fait un bien fou au moral trop longtemps plombé par les tracas, voire l'angoisse, liés à ces problèmes de trésorerie ! Une embellie dont nous apprécierions qu'elle puisse se prolonger. Si la trésorerie a retrouvé des couleurs, nous clôturons l'année avec un déficit de près 44 000 €. Ceci est la résultante de deux phénomènes conjugués : le transfert de Natura 2000 de l'État à la Région qui s'est accompagné d'une perte de 100 000 € sur les crédits de l'État qui n'ont pas été compensés fin 2023. Et l'impossibilité pour le Conservatoire de déposer les demandes de subventions Feader, les modalités

d'attribution n'ayant toujours pas à ce jour été votées par la Région. Dégâts collatéraux de l'inconstance des politiques publiques et de leur mise en œuvre dont les associations, en bout de chaîne, sont les victimes ignorées !!

De nouveaux obstacles donc, en perspective, avec le défi pour nous de devoir les surmonter et surtout de rester ambitieux dans notre stratégie !

En dépit de ce qu'il faut bien appeler de l'adversité tant cette versatilité des financements publics est devenue récurrente, le Conservatoire a poursuivi, en 2023, son engagement pour la préservation du vivant. Premier fait d'importance, la validation par l'État et la Région, de notre plan d'actions quinquennal 2023-2027, ce projet stratégique qui va guider l'intégralité de notre travail pour les cinq ans à venir. S'articulant autour de quatre grands axes et 36 objectifs, il vise à conforter le réseau de sites préservés, accompagner les politiques publiques, animer divers réseaux d'acteurs, en intégrant la dimension climatique et avec l'ambition de consolider notre fonctionnement, qu'il soit financier, matériel ou humain. De ce nouveau plan a découlé le renouvellement de notre agrément de « Conservatoire d'espaces naturels agréé » qui marque la reconnaissance de l'État et de la Région envers notre action.

Je me suis déjà exprimé à ce sujet mais il importerait que cet agrément, certes valorisant, se traduise concrètement par des financements pérennes, sanctuarisés et indexés sur l'inflation. Ce serait le Graal ! Prêtons-nous à rêver un instant...

L'élaboration de ce plan d'actions quinquennal s'est accompagné d'un séminaire dont nous avons besoin pour approfondir certaines réflexions. Les trois chercheurs invités ont été unanimes à dire combien notre travail comptait dans un contexte où la biodiversité ne cesse de se dégrader. Ce regard extérieur a su nous convaincre plus encore de notre utilité et cette petite phrase que les intervenants nous ont adressée « Chaque mètre carré préservé compte » résonne depuis comme un puissant leitmotiv propre à doper davantage notre énergie !

Un autre grand moment de l'année écoulée aura été l'acquisition de notre siège social à Orléans pour offrir à notre équipe de meilleures conditions de travail et d'accueil des différents personnels avec lesquels nous collaborons au quotidien. C'est un projet qui nous engage pour 25 ans mais qui constitue un investissement alors que les loyers acquittés rue de la Lionne l'étaient à fonds perdus. Je remercie encore le Crédit coopératif et la Caisse d'Épargne, deux de nos banques, ainsi que la Mairie d'Orléans de nous avoir accompagnés sur ce

beau projet qui signe bien évidemment notre volonté d'aller toujours plus de l'avant.

Cette dynamique se retrouve dans le bilan foncier de fin 2023. 186 sites en gestion couvrant 5 130 hectares, la progression, cette année, est sensible avec 119 hectares supplémentaires, quasiment tous en acquisition. Je mettrais en exergue deux dossiers remarquables ; tout d'abord l'acquisition de 51 hectares en Brenne, sur la commune de Rosnay, constitués de prairies bocagères et d'un nouvel étang dont nous espérons qu'ils intégreront bientôt la réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault ; ensuite l'acquisition de 42 hectares dans la vallée de l'Aigre, en Eure-et-Loir, composés de milieux secs ou humides, fruit d'un beau partenariat avec la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières et de la volonté d'un propriétaire vendeur. Parmi les autres dossiers, signalons, pour les pelouses du Bois du Roi, dans l'Indre, les premières acquisitions découlant d'une vaste étude foncière commandée à la Safer et financée par les mesures d'accompagnement du parc éolien de Paudy. Ces acquisitions se poursuivront en 2024.

Deux autres dossiers méritent d'être mentionnés. Les Caves de Palluau, tout d'abord, que nous avons cédées afin d'abonder le capital de la fondation Espaces naturels de France qui a vu le jour à l'automne dernier. Le Conservatoire demeure gestionnaire de ce site d'importance pour les chiroptères et se félicite de la création de cette fondation reconnue d'utilité publique qui profitera au réseau des Cens. Ce sont ensuite une quinzaine d'hectares que la commune d'Avoine, en Indre-et-Loire souhaitait nous donner mais qui devraient intégrer la fondation après un transfert technique et momentané au bénéfice du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

En parallèle, 2023 a été marquée par la mise en place des premières obligations réelles environnementales sur les zones humides du nord-est du Loiret, un mode de conventionnement qui vient compléter et enrichir le panel existant d'outils de contractualisation (convention d'usage, bail emphytéotique, autorisation d'occupation temporaire). C'est également au cours de l'année passée que le conseil d'administration a adopté la stratégie forestière du Conservatoire, un important travail mené sous la houlette de Serge Gressette et de ses différents stagiaires durant quatre années. Cette stratégie 2023-2032 est essentielle pour les quelque 1 700 hectares de boisements divers que nous gérons. Outre le bilan surfacique, elle établit le degré d'ancienneté, de maturité et de naturalité de nos forêts avec l'objectif d'intégrer le projet Sylvae porté par le réseau des conservatoires qui vise à acquérir des parcelles de forêts

anciennes. Elles seront laissées en libre évolution dans un objectif de préservation sur le long terme.

Préserver le vivant nécessite aussi, et souvent, de nouer des partenariats débouchant sur des préservations concrètes. C'est le sens de deux conventions de coopération signées l'une avec la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, pour un inventaire préalable des zones humides de ce territoire, l'autre avec le ministère des Armées pour la gestion des espaces naturels du Camp du Ruchard, un ensemble de landes remarquables proches de Chinon. Notons qu'il s'agit là, en ce qui nous concerne, du second partenariat avec les établissements militaires de notre région, après la base aérienne de Châteaudun qui a malheureusement été cédée par l'Armée.

Je viens d'évoquer notre projet stratégique, un budget en constante construction, des partenariats forts... mais rien n'existerait sans les femmes et des hommes qui concourent à ces résultats positifs. En 2023, le nombre de nos adhérents a connu une légère décrue mais reste au-delà des 500, celui des conservateurs a progressé tout comme le nombre de rapports d'activité et de bilans temps qui témoignent d'une dynamique associative en progression. Du côté de l'équipe salariée, l'année dernière a connu les départs de Tony Chevalier, Thibaud Fertey, Charline Teffaut, Isabelle Gravrand et Nicolas Nolet et les arrivées en remplacement d'Audrey Dureau, Fabien Pelletier, Noémie Combalier, Isabelle Richardeau et Jérémy Ménigot dont l'adaptation me semble pleinement réussie. Je n'oublierai pas les contributions importantes et significatives de nos apprenties en communication, Charlotte et Anaïs, ou scientifiques, Marie et Marine, de Pierre en service civique ainsi que des stagiaires que nous accueillons chaque année.

Je pourrais évoquer bien d'autres aspects de notre fonctionnement qui, en 2023, a répondu de manière très positive à notre objectif statutaire dans le cadre du plan d'actions quinquennal en vigueur mais ce serait vous priver de la lecture attentive du bilan synthétique annuel et des rapports d'activités départementaux complets tous disponibles via notre site Internet...

Je vous remercie pour votre patiente attention.

Michel Prévost
Président du Conservatoire d'espaces naturels
Centre-Val de Loire